

COMMUNE DE POISSON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

Présents : BONNOT Michelle, BODET Gérard, BERNARD Didier, PLURIEL Dominique, MELINE Nicole, CHATILLON Yves, BOULOGNE Christophe, LORTON Corinne, AUDUC Jean-Marc, FARIZY Isabelle, MERLE Bernard, LABARGE-AUPECLE Mathilde, GUYOT de CAILA Mathieu, FORET Xavier.

Excusé(s) : CLEMENT-PORNIN Christèle qui donne pouvoir à BONNOT Michelle

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : BERNARD Didier

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion du 10/09/2020.

DELEGATIONS DU MAIRE :

Mme le Maire annonce la décision prise dans le cadre de ses délégations.

Le logement communal T2.1 situé « le Bourg - 71600 POISSON » est loué à Monsieur VILLARD Quentin à compter du 9 septembre 2020. Le loyer mensuel est fixé à 253.82€ et sera révisé annuellement, selon l'indice moyen du coût de la construction. (Décision 03.2020)

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

TARIFS PUBLICS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir comme suit les tarifs de location de la salle communale à compter du 01/01/2021 :

TYPE MANIFESTATION	TARIF COMMUNE	TARIF EXTERIEUR
AG et réunions	Gratuit moyennant nettoyage	124 €
Manif. à but lucratif (dîner dansant, banquet)	113 €	300 €
Mariage, réunions de familles	129 €	247 €
Vin d'honneur	62 €	123 €
Location suite à décès	37 €	47 €
Vente au déballage	390 €	390 €
FORFAIT LOCATION VAISSELLE	20 € (Gratuit pour associations locales)	40 €
DETAIL DU PRIX DE LA VAISSELLE CASSEE		
Verre	1.50 €	
Assiette	5.00 €	
Tasse à café	1.50 €	
Carafe	5.00 €	
CONSOMMATION ENERGIE		
Electricité	0,35 €/KW	
Chauffage central au bois	0,10 €/KW	
DEPOT D'UN CHEQUE CAUTION A LA RESERVATION : 300 € (afin de pallier un défaut de paiement, un non-respect de l'engagement ou toute détérioration éventuelle)		

Tarifs des concessions au cimetière à compter du 01/01/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

✓ **Approuve le maintien des tarifs des concessions au cimetière au titre de l'année 2021 :**

CONCESSIONS	TARIFS
Concession trentenaire de 2,5 m ²	70 € le m ² , soit 175 € la concession
Concession cinquantenaire de 2,5 m ²	120 € le m ² , soit 300 € la concession
Concession au columbarium	600,00 € pour 20 ans
Concession "cavernes" de 0,50 m ² (Tombale fournie)	80 € la concession et 1200 € pour 20 ans
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	Gratuit

Imputation en investissement pour les biens inférieurs à 500.00€

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998, les biens meubles d'une valeur unitaire inférieure à 500 € TTC et non compris dans les rubriques de la liste réglementaire, peuvent néanmoins être imputés en section d'investissement, à la condition de revêtir un caractère de durabilité et de ne pas figurer explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

Le Conseil Municipal **accepte d'adopter cette délibération pour l'acquisition de biens inférieurs à 500.00 € et que ces biens soient imputés en section investissement selon la répartition pour l'année 2021.**

Décision modificative n°1 sur le budget communal :

La forme principale de l'action du C.C.A.S. reste la fourniture de secours en nature et en espèces afin de prévenir et de lutter contre tous modes d'exclusion sociale : pour ce faire, la C.C.A.S. se voit allouer des crédits sur les budgets communaux Une décision modificative en fonctionnement est donc nécessaire sur certains articles afin de prendre en compte les diverses dépenses sur le budget communal au titre de l'année 2020 pour les fonds alloués à l'action sociale.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder aux virements de crédits suivants afin de régulariser les imputations budgétaires.

Fonctionnement dépenses :

60623 : achat de fournitures alimentaires : + 500.00 €

6257 : réceptions : - 500.00 €

65882 : secours d'urgence : + 300.00 €

65888 : Autres : - 300.00 €

Fonctionnement dépenses décision modificative à hauteur de 800.00€

CONDITIONS POUR LA PRISE EN CHARGE DES DOSSIERS D'AIDES SOCIALES SUR LA COMMUNE DE POISSON

Mme le maire explique que la commission communale d'action sociale a eu une demande d'aide sociale pour la restauration scolaire, par conséquent, le conseil doit délibérer sur les critères et doit donner délégation à Mme le Maire pour instruire les dossiers d'aides sociales.

Approbation du rapport de la CLECT du 07/09/2020 et des attributions de compensation (AC) révisées :

Mme le maire fait un rapport sur les éléments donnés par la Communauté de Communes le Grand Charolais et demande délibération, à savoir :

Rapport de la CLECT : Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Pour 2020, la CLECT devait remettre un rapport d'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2020, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert.

Dans le cadre de l'harmonisation des compétences, la Communauté de communes Le Grand Charolais a en effet restitué la compétence suivante au 1^{er} janvier 2020 :

- Action sociale sur l'ex CCPLM - CIAS et RPA Verneuil.

Après délibération, le Conseil municipal :

- ↳ Approuve le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 7 septembre 2020,
- ↳ Autorise Mme le Maire, ou son représentant, à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier, à signer l'ensemble des documents et notamment à notifier la présente délibération à la Communauté de communes Le Grand Charolais.

Approbation attributions de compensation (AC) révisées :

Mme Le maire présente au Conseil Municipal qu'en 2019 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations) a été financée en déduisant des attributions de compensation des communes pour 2019.

Cette compétence intercommunale ayant trouvé depuis un mode de financement propre, via la mise en œuvre d'une nouvelle taxe, à savoir la taxe dite « GEMAPI », il est proposé de mettre en œuvre la proposition formulée par la CLECT en 2019 en réintégrant les sommes déduites en 2019 dans les attributions de compensation des communes pour 2020.

En ce sens, le conseil communautaire a approuvé par délibération du 14 septembre 2020 la révision libre des attributions de compensation.

Après délibération, le conseil municipal :

- ↳ Approuve l'attribution de compensation révisée suite à la prise en compte de l'évolution du mode de financement de la gemapi, pour un montant de 64 800.00€
- ↳ Autorise Mme le Maire, ou son représentant, à réaliser toutes les démarches administratives et financières nécessaires, et à signer l'ensemble des documents afférent à ce dossier.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission Environnement : rencontre avec M Cartet pour le fleurissement 2021, en attente du devis.

Commission Voirie : les membres de la commission ont fait le tour des chemins. Le dossier élagage continue d'être mené.

Jean Claude BASSET a transmis son devis pour le pont de Sermaize. Pour les travaux 2021, la réunion avec M Neves de la CCLGC aura lieu début novembre.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS

CCAS du 14/10/2020 : annulation du banquet des anciens et des colis pour cette année pour raison sanitaire.

Ecole : le conseil d'école a eu lieu le 15/10/2020. Une légère hausse des effectifs est prévisible à la rentrée 2021. Le compte-rendu sera présenté à la prochaine réunion.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme Le Maire informe le CM :

Remplacement copieur à l'école et à la mairie : nouvelle proposition de Votre Bureau suite à un problème du copieur de l'école

Stagiaires : depuis le 25/09/2020 sur 8 semaines : Ymane SOARES : BTS 1^{re} année en Développement, animation des territoires à Montluel (01) et à partir du 11/01/2021 pendant 8 semaines Axelle CARNEIRO BTS en 2^{me} année en Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social.

Adressage communal : réunion le 29/10/2020 à 20h30

Appel d'offres pour le transport scolaire piscine : la Commune de Poisson a consulté trois entreprises pour assurer le transport au centre nautique de Paray-le-Monial des élèves de l'école de Poisson pour l'année scolaire 2020/2021 pour 24 enfants pour 12 séances du 4/01 au 09/04/2021

PERSONNEL : suite à la prolongation de l'arrêt de travail de Philippe LAHORE, le CDD de FELIX Fabien est renouvelé jusqu'au 30/11/2020 inclus.

Fait à Poisson, le 15/10/2020

Séance levée à 22h50



Mme Le Maire,
Michelle BONNOT